

Décision

Générale

colonial

Décision n° 761 4 juillet 1947

n° 761 4

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1947

Date de publication
4 juillet 1947

Date du numéro
31 juillet 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur proposition du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une gratification exceptionnelle de cinq mille francs (5.000) est allouée à M. Léger (Paul), comptable auxiliaire au service des finances, pour travaux supplémentaires effectués en dehors des heures légales, pendant le 17 trimestre 1947. Art. 2. La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.